

L'an deux mille douze, le **dix-sept avril** à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle de la mairie sous la présidence de Monsieur BRIE Simon, Maire de LATILLE.

Etaient présents : Mesdames Florence MARMAIN, BRUNET Stéphanie, DAVID-MASSET Manuela, BARON-POUDRET Marie-Christine
Messieurs Simon BRIE, Régis BRAULT, Philippe THIBAUT, Philippe NIVAU, Laurent POUBLANC, Philippe ROQUET.

Etaient absents excusés : /

Mme Florence MARMAIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 10/04/2012

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU A L'UNANIMITE

2012 – 031 / MODIFICATION DES STATUTS DU SIVEER.

Suite à l'Assemblée Générale du SIVEER, Monsieur le Maire rappelle que les collectivités territoriales sont désormais membres du SIVEER, après lecture des nouveaux statuts et délibération, le Conseil Municipal accepte ces nouveaux statuts et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Monsieur le PREFET de prendre l'arrêté entérinant ces adhésions.

2012 – 032 / DEMANDE AUTORISATION PASSERELLE POUR LA MAISON SITUÉE 14 AVENUE DES TROIS FONTAINES

Les futurs acquéreurs de la maison appartenant à Monsieur et Madame DUFOUR, située 14 Avenue des Trois Fontaines souhaitent créer une passerelle permettant d'accéder de la parcelle B253 à la parcelle B255, ils demandent donc autorisation au Conseil Municipal pour la construction de cette dernière.

Monsieur le Maire mentionne les caractéristiques de la passerelle, après délibération le Conseil Municipal souhaite convoquer les futurs acquéreurs pour qu'ils puissent fournir des plans à la Mairie et revoir les dimensions de la passerelle.

Vérifier si cette construction serait réglementaire, elle enjamberait le domaine public.

2012 – 033 / DEMANDE DE SUBVENTION MFR DE JARDRES

La Maison Familiale de Jardres sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de la participation au fonctionnement des établissements qui scolarisent des jeunes domiciliés dans notre collectivité.

Après délibération, le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette demande.

2012 – 034 / ORGANISATION DES HEURES VAGABONDES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre du festival « les heures vagabondes », le Département propose à notre commune d'accueillir le concert de Johnny CLEGG, le samedi 18 août 2012 à LATILLE.

Pour faciliter l'organisation de cette manifestation Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention entre le Département de la Vienne et la commune de LATILLE. Cette convention détermine précisément les engagements des deux parties (le département prend en charge le coût du plateau artistique et technique, les frais de SACEM inhérents à l'organisation des concerts ainsi que la réalisation de l'ensemble des supports de communication).

Après lecture, Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'ensemble des différents sujets abordés lors des réunions organisées (sécurité, organisation, bénévolat, accueil, parking ...) et présente les engagements de la collectivité d'accueil (apporter un soutien logistique aux organisateurs, être un relais de communication et d'information, assurer aux artistes un accueil de qualité, faciliter l'accès au public, garantir la sécurité incendie, la sécurité du Public, assurer le nettoyage des lieux après le spectacle, prendre les arrêtés et dispositions nécessaires pour permettre l'organisation du concert).

La commune de Latillé devra également s'acquitter de la somme de 500 euros au Département.

La question de l'éclairage public est abordée, ce dernier sera mis en place seulement sur l'entrée du parking.

Monsieur le Maire invite son conseil à délibérer et à l'autoriser à signer la présente convention.

Suite à délibération le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Président des donneurs de sang informe le Conseil Municipal que l'association ne participera pas au concert du 18 Aout prochain.

2012 – 035 / OUVERTURE D'UNE 3EME CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE ET CREATION D'UN POSTE D'ATSEM

1ERE CLASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de l'inspection académique pour l'ouverture ferme d'une 3^{ème} classe à l'école maternelle.

Cette ouverture entraîne l'équipement, la rénovation de la salle et la création d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe en temps complet pour le 27 Aout 2012 (la modification du tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux et la publicité réglementaire seront réalisées)

Monsieur le Maire rappelle ensuite les fonctions d'une ATSEM et invite son conseil à délibérer pour la création d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe.

Suite à délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour l'ouverture de cette classe supplémentaire et pour la création du poste d'ATSEM.

Madame MARMAIN et Monsieur NIVAU feront le point début mai sur le mobilier nécessaire à l'achat pour cette troisième classe.

2012 – 036 / TERRAIN JOUXTANT LA MAISON DE RETRAITE

Monsieur le Maire rappelle que les terrains jouxtant la maison de retraite seront vendus à un promoteur pour réaliser des résidences seniors et des habitations, Monsieur le Maire explique que plusieurs promoteurs sont actuellement intéressés pour l'achat de ces terrains.

Un projet est également en cours pour la construction d'une nouvelle salle multiculturelle conforme aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

2012 – 037 / BORNAGE TERRAINS

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'un bornage a été effectué par l'entreprise Alpha Géomètre suite à une demande pour situer exactement le chemin d'accès d'une propriété (Champ agricole) aux « Grandes Vallées », un bornage a également été effectué pour l'élargissement de la voie, prévu sur 1km, du carrefour de la Borne aux Moines jusqu'au Moulin à Vent.

2012 – 038 / AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE CLASSE

Monsieur BRAULT, adjoint au maire a comparé les devis demandés pour l'aménagement de la nouvelle classe, le plus intéressant pour la commune reste le moins onéreux. Le mieux disant est la proposition faite par WILLY DECO.

Monsieur BRAULT demande donc l'accord au Conseil Municipal pour travailler avec l'entreprise Willy Déco, suite à délibération le Conseil autorise Monsieur BRAULT à conclure avec l'entreprise choisie.

2012 – 039 / ACHAT D'UNE TONDEUSE

Monsieur BRAULT, adjoint au maire a comparé plusieurs devis pour l'achat d'une tondeuse mulching adaptée à l'entretien des terrains de la commune, l'offre de l'entreprise Equip'Jardin reste la mieux disant, pour la commune. Notre fournisseur Charly Motoculture travaille également avec cette société.

Monsieur BRAULT demande donc l'accord au Conseil Municipal pour l'achat de cette tondeuse, suite à délibération le Conseil autorise Monsieur BRAULT à conclure avec l'entreprise choisie.

2012 – 040 / GENDARMERIE

Après lecture d'un courrier reçu par la Gendarmerie, Monsieur le Maire annonce au Conseil que la brigade de Vouillé ne pourra plus assurer les visites trimestrielles à Latillé. Le Maire devra donc se déplacer à Vouillé pour ces rendez-vous.

2012 – 041 / QUESTIONS DIVERSES

Comité de Jumelage : Le Comité de Jumelage informe suite aux demandes faites avec la Roumanie, que l'association n'a jamais eue de réponse, de la ville CIRCALAU, suite au courrier de la présidente du comité de jumelage. Monsieur le Maire propose donc d'envoyer un courrier au Maire pour obtenir une réponse rapide.

Entreprise SABOUREAU : Monsieur POUBLANC annonce l'augmentation de la consommation d'électricité de l'école sur l'année 2011 (1/3 de la consommation annuelle en plus), le Conseil décide de convoquer l'entreprise SABOUREAU pour échanger sur le sujet.

Il est évoqué la possibilité d'une erreur de facturation SOREGIES, un point sur les relevés compteur devra être fait avec la société

Plan d'eau d'Ayron : Monsieur ROQUET dénonce le manque d'informations concernant le plan d'Ayron suite aux différentes analyses faites.

Problème stationnement : Monsieur MARTIN souhaite savoir s'il pourrait avoir une autorisation pour placer son camion sur un terrain, le Conseil propose à Monsieur MARTIN de voir avec son propriétaire et également de contacter l'entreprise Alléaume, pour une éventuelle location d'emplacement.

Affichage manifestation : Madame GUISIANO demande au Conseil s'il est autorisé d'afficher des panneaux sur la voie publique. Le Conseil Municipal répond qu'il est strictement interdit d'afficher sur la voie publique car cette pratique est considérée comme affichage sauvage.